

## PHARM'INFUSIO - Conditions générales de vente et de prestation de services

### Préambule

Les présentes conditions générales de vente et de prestation de services ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société PHARM'INFUSIO, société par actions simplifiée, au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 4 Lotissement Capala, 43800 Vorey, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Puy en Velay sous le numéro 829 848 506, commercialise les Produits et Services auprès des Professionnels.

### 1. Définitions

Les termes et expressions utilisés dans les présentes Conditions Générales de Vente avec une majuscule auront le sens suivant :

- « **Client** » désigne tout Professionnel effectuant l'achat d'un ou plusieurs Produits et Services proposés par PHARM'INFUSIO.
- « **Client Final** » désigne toute personne physique appartenant à la clientèle du Client.
- « **Conditions Générales de Vente** » désigne les présentes conditions générales de vente et de prestation de services, applicables aux relations entre PHARM'INFUSIO et un Client.
- « **Conditions Particulières** » désigne les conditions particulières conclues entre PHARM'INFUSIO et le Client et ayant pour objet de compléter les présentes Conditions Générales de Vente, en précisant notamment la nature et la quantité des Produits et Services fournis au Client et leurs modalités de livraison et de réalisation. Les Conditions Particulières prennent la forme d'un formulaire de commande signé par le Client et accepté par PHARM'INFUSIO.

- « **PHARM'INFUSIO** » désigne la société PHARM'INFUSIO, société par actions simplifiée, au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 4 Lotissement Capala, 43800 Vorey, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Puy en Velay sous le numéro 829 848 506.

- « **Distributeur** » désigne l'outil proposé au Professionnel par PHARM'INFUSIO servant à la présentation, au mélange et à la distribution de plantes séchées en vrac pour infusions, à destination du Client Final. Le Distributeur comprend une tablette numérique permettant l'accès à la technologie associée aux fonctionnalités du Distributeur.

- « **Produit et Services** » désigne les produits et services proposés aux Professionnels par PHARM'INFUSIO, tels que décrits à l'article 3 des présentes. Le détail des Produits et Services fournis par PHARM'INFUSIO au Client est précisé dans les Conditions Particulières.

- « **Professionnel** » désigne toute personne physique, représentant ou non une personne morale, agissant à des fins entrant dans le cadre de son activité professionnelle.

### 2. Acceptation des Conditions Générales de Vente

Le Client est tenu de lire attentivement les Conditions Générales de Vente avant de recourir aux Produits et Services proposés par PHARM'INFUSIO. Ces Conditions Générales de Vente contiennent des informations importantes sur les droits et obligations du Client, ainsi que sur les limitations et exclusions de responsabilité de PHARM'INFUSIO.

- « **Site Internet** » désigne le site Internet hébergé à l'adresse Internet suivante : [www.pharminfusio.fr](http://www.pharminfusio.fr).
- « **TVA** » désigne la taxe sur la valeur ajoutée française.

Les Conditions Générales de Vente déterminent les conditions contractuelles applicables aux relations entre PHARM'INFUSIO et le Client.

En recourant aux Produits et Services de PHARM'INFUSIO, le Client confirme son adhésion entière et sans réserve aux Conditions Générales de Vente, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, en particulier, à se prévaloir de tout autre document qui serait inopposable à PHARM'INFUSIO. Si le Client n'accepte pas les Conditions Générales de Vente, il est prié de ne pas recourir aux Produits et Services de PHARM'INFUSIO.

### 3. Produits et Services

#### 3.1. Définition des Produits et Services

Les Produits et Services proposés par PHARM'INFUSIO font l'objet d'une présentation et d'une description spécifique dans les Conditions Particulières.

Le Client est invité à vérifier, avant d'effectuer une commande de Produits et Services, que ceux-ci correspondent bien à ses besoins.

PHARM'INFUSIO propose notamment au Professionnel les Produits et Services suivants :

- (i) La vente ou la location-vente, au choix du Client, du Distributeur (proposé sous deux modèles différents) intégrant une tablette numérique ;
- (ii) Un abonnement mensuel à la technologie et exploitation de la tablette numérique comprise dans le Distributeur ;
- (iii) La vente d'un « pack d'implantation » (ou « *Starting Pack* ») dont l'achat est obligatoire pour tout nouveau Client et qui comprend un assortiment de matières premières végétales et de produits dérivés et accessoires ;
- (iv) La vente des matières premières nécessaires à l'alimentation du Distributeur (matière premières végétales principalement issues de l'agriculture biologique) incluant des formules et des protocoles d'utilisation ;

- (v) La vente de produits dérivés et accessoires.

### 3.2. Location-vente du Distributeur

Dans l'hypothèse où le Client souhaite recourir à la location-vente du Distributeur, la relation contractuelle entre PHARM'INFUSIO et le Client comprend une promesse synallagmatique de vente par laquelle PHARM'INFUSIO s'engage à transférer au Client et le Client s'engage à acquérir la propriété du Distributeur à l'issue d'une période de location fixe et incompressible de vingt-quatre (24) mois, en contrepartie de redevances mensuelles payables par le Client pendant cette période.

PHARM'INFUSIO demeure propriétaire du Distributeur jusqu'à l'expiration de la période de location susvisée.

### 4. Commande

Le Client qui souhaite commander un ou plusieurs Produits ou Services doit utiliser le formulaire de commande figurant dans les Conditions Particulières et le transmettre à PHARM'INFUSIO (i) par courrier postal pour la première commande, accompagné des autres documents demandés par PHARM'INFUSIO à tout nouveau Client et (ii) par courrier électronique ou télécopie pour les commandes ultérieures.

Un montant minimum de Produits commandés par commande est exigé par PHARM'INFUSIO, tel qu'indiqué dans les Conditions Particulières.

Aucune demande de modification ultérieure d'une commande passée par un Client ne pourra être prise en compte par PHARM'INFUSIO.

En cas d'indisponibilité d'une ou plusieurs matières premières végétales commandées par le Client, PHARM'INFUSIO fera ses meilleurs efforts afin de proposer au Client d'autres matières premières végétales en remplacement de celles commandées.

### 5. Conditions financières

#### 5.1. Prix

Le prix correspondant aux Produits et Services est précisé dans les Conditions Particulières sur la base des tarifs en vigueur au moment de la commande du Client.

Les frais de port, le coût éventuel de l'assurance, ainsi que tout autre frais supplémentaire le cas échéant sont également précisés dans les Conditions Particulières en vigueur au moment de la commande du Client.

En cas de location-vente du Distributeur ainsi que pour l'abonnement mensuel au service numérique (tablette numérique), le prix correspond à une redevance payable mensuellement d'avance.

Les prix sont en euros, entendus hors taxes et hors TVA. La TVA applicable au jour de la commande par le Client est ajoutée au prix des Produits et Services. Tout changement de taux de TVA pourra être répercuté sur le prix des Produits et Services.

### 5.2. Modalités de paiement

#### 5.2.1. Achat du Distributeur ou de tout autre Produit

En cas d'achat du Distributeur, du *Starting Pack* visé à l'article 3.1 (iii) ou de tout autre Produit proposé par PHARM'INFUSIO, et sous réserve des stipulations figurant dans les Conditions Particulières, le prix des Produits et Services est payé selon les modalités suivantes :

- (i) Distributeur :
  - un acompte de 40% est dû par le Client au moment de la commande, et
  - le solde du montant à payer est dû par le Client dans un délai de quinze (15) jours suivant la date de livraison du Distributeur au Client.
- (ii) *Starting Pack* : le montant est dû dans un délai de trente (30) jours suivant la date d'émission de la facture.
- (iii) Tout autre Produit : le montant à payer relatif à une commande de Produits, autres que le Distributeur, est exigible dans un délai de trente (30) jours suivant la date d'émission de la facture.

Le paiement s'effectue, selon le cas et conformément aux stipulations des Conditions Particulières, par chèque ou prélevement bancaire SEPA dont l'autorisation est donnée par le Client au moment de la commande de Produits et Services.

#### 5.2.2. Location-vente du Distributeur et abonnement au service numérique

En cas de location-vente du Distributeur ainsi que pour le règlement de l'abonnement mensuel au service numérique, il est mis en place un prélèvement bancaire automatique SEPA auprès de l'établissement bancaire du Client, effectué au début de chaque mois.

#### 5.3. Dépôt de garantie en cas de location-vente

Le Client souhaitant recourir à la location-vente du Distributeur doit verser à PHARM'INFUSIO, en sus de la redevance mensuelle, un dépôt de garantie dont le montant est précisé dans les Conditions Particulières. Ce dépôt de garantie est versé par le Client avec la première redevance due et est encasché par PHARM'INFUSIO sans que ce dépôt de garantie ne soit productif d'intérêts au profit du Client. Le dépôt de garantie sera restitué au Client à la fin du contrat de location-vente, dans les conditions exposées à l'article 12.2.

#### 5.4. Réserve de propriété

Les Produits commandés par le Client restent la propriété exclusive de PHARM'INFUSIO jusqu'à complet paiement par le Client du prix total des Produits

concernés. En cas de location-vente du Distributeur, celui-ci reste la propriété exclusive de PHARMINFUSIO jusqu'au complet paiement de l'intégralité des redevances mensuelles dues pendant la période de location fixe et incompressible de vingt-quatre (24) mois visée à l'Article 3.2.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif par PHARMINFUSIO des sommes dues.

#### 5.5. Pénalités de retard

En cas de non-paiement à bonne date par le Client de toute somme due à PHARMINFUSIO, et en application du douzième alinéa de l'article L441-6 du Code de commerce, le montant des pénalités de retard sera fixé à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la défaillance du Client.

En cas de retard de paiement, PHARMINFUSIO pourra immédiatement suspendre la fourniture des Produits et Services, sans indemnité pour le Client.

#### 5.6. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement

En application de l'article D 441-5 du Code de commerce, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à quarante (40) euros.

Cette indemnité, distincte des pénalités de retard, est due de plein droit par le Client défaillant, sans préjudice du droit pour PHARMINFUSIO de demander une indemnisation complémentaire dans le cas où celle-ci justifie de frais de recouvrement supérieurs à ce montant.

### 6.

**Livraison**  
PHARMINFUSIO livre les Produits en France métropolitaine.

Le délai de livraison est précisé dans les Conditions Particulières. Il s'agit d'un délai moyen estimé correspondant à une livraison en France métropolitaine. Ce délai court à compter de la confirmation de la commande par PHARMINFUSIO.

En cas de dépassement du délai communiqué au Client, PHARMINFUSIO s'engage à en informer celui-ci dès que possible par courrier électronique.

Dans tous les cas, PHARMINFUSIO ne pourra être tenue responsable du non-respect des délais de livraison dû à un cas de force majeure.

Les frais de livraison et de transport sont spécifiés dans les Conditions Particulières.

Les risques de perte ou d'endommagement des Produits sont transférés au Client au moment où celui-ci en prend physiquement possession. Il appartient au Client, ou au

tiers désigné par lui, de vérifier l'état et le contenu des colis reçus en présence du transporteur.

En cas de dommages constatés sur les Produits, le Client doit refuser le colis en indiquant la mention « Refusé : Produit endommagé » sur le récépissé de livraison. Si le Client accepte néanmoins le colis, il doit émettre, sur le récépissé de livraison, toutes les réserves nécessaires en indiquant les dommages constatés sur les Produits.

En cas d'endommagement des Produits dû à la livraison et afin de préserver les droits de PHARMINFUSIO à l'égard du transporteur, le Client doit en informer PHARMINFUSIO dans les meilleurs délais par courrier électronique.

Tout colis accepté par le Client sans réserve émise sur le récépissé de livraison du transporteur sera réputé avoir été livré en bon état et dans son intégralité, sans préjudice des garanties légales visées à l'Article 9, dont bénéficie le Client.

#### Engagements généraux de PHARMINFUSIO

PHARMINFUSIO s'engage à fournir au Client :

- (i) Un concept "clé en main" comprenant notamment une technologie numérique permettant de guider le Client Final dans ses choix ainsi que des formules et des protocoles d'utilisation ;
- (ii) des matières premières végétales principalement issues de l'agriculture biologique ;
- (iii) des compositions réalisées en France ;
- (iv) des étiquettes répondant aux obligations légales, à l'exception des informations complémentaires que le Client a l'obligation d'ajouter au moment de la mise en sachet des infusions.

#### Obligations et responsabilité du Client

Le Client est chargé de définir avec précision ses besoins avant de recourir aux Produits et Services proposés par PHARMINFUSIO. PHARMINFUSIO ne pourra être tenue pour responsable d'une mauvaise identification par le Client de ses besoins ou de ses contraintes.

Le Client s'engage à :

- (i) Utiliser les Produits, notamment le Distributeur, intégrant la tablette numérique, dans des conditions conformes à l'utilisation et la performance prévues, aux recommandations expressées de PHARMINFUSIO, aux instructions du fabricant et aux obligations légales et réglementaires ;
- (ii) Utiliser, dans le Distributeur, exclusivement les matières premières végétales fournies par PHARMINFUSIO ;
- (iii) Informer immédiatement PHARMINFUSIO en cas de dysfonctionnement du Distributeur ;
- (iv) Ne pas modifier, cacher ou altérer de quelque manière que ce soit les marques et logos apposés sur le Distributeur ou tout autre Produit.

### 9.

PHARMINFUSIO ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout préjudice ou dommage résultant d'un manquement du Client ou de ses préposés au titre de ce qui précède.

#### Location-vente du Distributeur

Le Client s'engage à indiquer PHARMINFUSIO les informations relatives à l'identité du propriétaire des locaux dans lesquels le Distributeur est destiné à être placé.

Le Client s'engage à utiliser le Distributeur en professionnel précautionneux en respectant notamment les instructions données par PHARMINFUSIO et la documentation sur l'entretien courant qui lui a été remise. Le Client s'interdit d'effectuer ou de faire effectuer des modifications sur le Distributeur sans l'accord exprès de PHARMINFUSIO. Il s'engage également à ne pas le céder ou le sous-louer sans l'accord préalable de PHARMINFUSIO. Au titre de l'entretien courant, le Client devra respecter les consignes communiquées par PHARMINFUSIO à cette fin.

### 10.

Le Client sera responsable de tout dommage subi par le Distributeur ou causé aux tiers par ledit matériel, sauf si ces dommages résultent d'un vice caché du matériel. Il s'engage à souscrire une police d'assurance assurant en cas de vol le remplacement du Distributeur à l'identique valeur à neuf. Le Client s'engage à informer PHARMINFUSIO de tout dommage survenu au Distributeur. Il lui permettra un libre accès au Distributeur moyennant un préavis raisonnable.

#### Certification ECOCERT Agriculture biologique

Au-delà d'un montant total annuel de dix mille (10.000) euros de commandes effectuées auprès de PHARMINFUSIO de matières premières végétales en vrac destinées à alimenter le Distributeur, le Client devra bénéficier d'une certification ECOCERT relative à la distribution de produits issus de l'agriculture biologique.

#### Garantie de PHARMINFUSIO

PHARMINFUSIO garantit le Client contre tout vice caché des Produits, dans les limites indiquées en Annexe aux présentes et à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client.

Sont notamment considérés comme une négligence ou faute du Client :

- (i) Utilisation d'un Produit dans des conditions non conformes à l'utilisation ou la performance prévues, aux recommandations expressées de PHARMINFUSIO, aux instructions du fabricant ou

en méconnaissance des obligations légales et réglementaires ;

- (ii) Défaut d'entretien ou de maintenance du Produit selon les instructions de PHARMINFUSIO.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer PHARMINFUSIO par écrit de l'existence des vices dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de leur découverte.

PHARMINFUSIO s'engage à ce titre au remplacement du Produit ou de la pièce défectueuse à l'exclusion de toute indemnisation ou reprise du Produit contre remboursement. Sous réserve du respect des conditions de garantie exposées dans cet Article 9, la reprise du Produit ou de la pièce défectueuse ainsi que les frais de mise à disposition du Produit ou de la pièce de remplacement, seront pris en charge par PHARMINFUSIO.

#### Responsabilité de PHARMINFUSIO

##### 10.1. Responsabilité de PHARMINFUSIO

La responsabilité de PHARMINFUSIO ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée de cette dernière et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, incluant notamment les dommages aux biens du Client, pertes de bénéfices, trouble commercial, demande ou réclamation de tiers.

En toute hypothèse, la responsabilité de PHARMINFUSIO est limitée au montant total HT payé par le Client au titre des Produits considérés.

##### 10.2. Exclusion de responsabilité

La responsabilité de PHARMINFUSIO est exclue en cas de préjudice, direct ou indirect, affectant les biens ou les personnes, subi par le Client ou un tiers, notamment les Clients Finaux, et résultant des circonstances visées à l'Article 9, points (i) et (ii), que celles-ci soient le fait du Client ou de tiers.

La responsabilité de PHARMINFUSIO ne pourra également en aucun cas être engagée au titre des informations, recommandations ou conseils fournis par le Client aux Clients Finaux.

PHARMINFUSIO n'assume aucune responsabilité concernant le paramétrage ou la qualité de la connexion à Internet du Client, dans le cadre de l'utilisation et l'exploitation de la tablette numérique par ce dernier.

##### 10.3. Besoins du Client

PHARMINFUSIO ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des manquements du Client dans la détermination de ses besoins ou des besoins des Clients Finais.

## 11. Propriété intellectuelle - Propriété des résultats

Les droits de propriété intellectuelle attachés aux Produits et Services, incluant notamment les marques, dessins, plans, modèles et brevets, sont la propriété exclusive de PHARMINFUSIO ou de ses partenaires. Aucune licence d'utilisation n'est consentie au Client au titre des présentes Conditions Générales de Vente.

## 12. Résiliation

### 12.1. Résiliation de l'abonnement au service numérique (tablette)

Le Client pourra résilier son abonnement au service numérique (utilisation et exploitation de la tablette numérique) à tout moment par l'envoi à PHARMINFUSIO d'une lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prendra effet soixante (60) jours suivant l'envoi de ladite lettre par le Client.

En cas de résiliation de l'abonnement au service numérique, le Client reconnaît être informé :

- (i) Qu'il ne pourra plus commander de Produits auprès de PHARMINFUSIO, l'utilisation conforme du Distributeur nécessitant le recours à la technologie numérique qui y est associée ;
- (ii) Que PHARMINFUSIO procédera ou fera procéder à la désactivation à distance de l'application numérique sur la base du numéro d'identification de la tablette numérique communiquée par le Client à réception du Distributeur, ou alternativement le Client devra, sur demande de PHARMINFUSIO, retourner la tablette numérique à PHARMINFUSIO qui procédera à la désinstallation de l'application numérique et renverra ensuite la tablette numérique au Client..

### 12.2. Résiliation anticipée de la location-vente du Distributeur

Chaque partie pourra résilier de manière anticipée le contrat de location-vente dans les mêmes conditions de forme que celles prévues à l'Article 12.1.

- (i) En cas de résiliation anticipée à l'initiative du Client ou à l'initiative de PHARMINFUSIO pour manquement du Client à ses obligations contractuelles : quelle que soit la date de résiliation, le Client reste tenu du paiement de l'intégralité des redevances mensuelles prévues jusqu'à l'expiration de la période fixe et incompressible de location de vingt-quatre (24) mois visée à l'Article 3.2.

- (ii) En cas de résiliation anticipée à l'initiative de PHARMINFUSIO en dehors de tout manquement du Client à ses obligations contractuelles : les redevances mensuelles non échues ne sont pas dues par le Client et celui-ci doit restituer le Distributeur, comprenant la tablette numérique, en bon état, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date d'effet de la résiliation. Les redevances mensuelles déjà réglées par le Client sont acquises à PHARMINFUSIO.

Le dépôt de garantie visé à l'Article 5.3 sera restitué par PHARMINFUSIO dans un délai de trente (30) jours suivant la date d'effet de la résiliation. Dans l'hypothèse d'une résiliation telle visée à l'Article 12.2 (ii) ci-dessus, la restitution du dépôt de garantie sera effectuée sous réserve que le Client ait dûment exécuté ses obligations contractuelles, notamment l'obligation de paiement des sommes échues et de restitution du Distributeur, comprenant la tablette, en bon état. En toutes hypothèses, la restitution du dépôt de garantie sera effectuée par PHARMINFUSIO sous déduction de toutes sommes dues par le Client au titre des présentes.

## 13. Dispositions générales

### 13.1. Non validité partielle

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des Conditions Générales de Vente, à l'exception de celle d'une clause impulsive et déterminante ayant amené l'une des Parties à contracter.

### 13.2. Modification des Conditions Générales de Vente

PHARMINFUSIO se réserve la faculté de modifier les Conditions Générales de Vente à tout moment. Par conséquent :

- les Conditions Générales de Vente applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le Client de Produits et Services ;
- les modifications seront applicables aux contrats en cours à la condition que le Client, dûment averti, n'ait pas exprimé son désaccord dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception des Conditions Générales de Vente modifiées.

### 13.3. Force majeure

PHARMINFUSIO pourra suspendre ou mettre fin à l'exécution des Prestations en cas de circonstances relevant de la force majeure, telle que cette notion est définie et interprétée par la loi et les tribunaux français.

La responsabilité de PHARMINFUSIO ne peut pas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de ses obligations, qui est due soit à un tiers, soit à un cas de force majeure.

### 13.4. Référéncement

Le Client accepte que PHARMINFUSIO puisse faire figurer les informations relatives à son identification (notamment son nom ou sa dénomination sociale et son adresse) sur son Site Internet ou sur tout document établi aux fins de référencement des Clients proposant des Produits et Services acquis auprès de PHARMINFUSIO.

### 13.5. Informatique et libertés

Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée, PHARMINFUSIO met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des commandes des Produits et Services. Les informations qui sont demandées aux Clients sont nécessaires au traitement des commandes.

### 13.6. Droit applicable - Juridiction

Les Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français.

Les parties s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend relatif à la validité, à l'interprétation, à l'exécution ou la résiliation des présentes susceptible d'intervenir entre elles.

A défaut de règlement amiable dans le délai de trente (30) jours à compter de sa survenance, le litige sera de la compétence exclusive du tribunal compétent dans le ressort du lieu du siège social de PHARMINFUSIO.

## Garanties

Pièces garanties	Durée de la garantie
Distributeur :	
- Meuble hors éléments indiqués ci-dessous	Garantie constructeur (1 an)
- Silos	3 ans
- Molette des silos	A vie
Tablette numérique	- 1 an en cas d'achat du Distributeur par le Client - 24 mois en cas de location-vente du Distributeur par le Client